

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Christo Ivanov, Stéphane Florey,
André Pfefffer, Virna Conti, Patrick Lussi, Marc
Falquet, Thomas Bläsi*

Date de dépôt : 20 mai 2022

Proposition de motion

Facilitons la pratique du sport au moyen d'un « contrat de confiance » avec les clubs sportifs et les associations

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les infrastructures sportives ne répondent plus à la forte demande des usagers ;
- que la pratique du sport est parfois limitée pour des questions d'accessibilité horaire aux installations ;
- que beaucoup de nos jeunes sont issus de familles qui ne peuvent pas partir en vacances pour des raisons financières ;
- que ces jeunes ne peuvent pas accéder aux installations sportives des établissements scolaires pendant les vacances scolaires ;
- le coût de la réalisation de nouvelles installations sportives ;
- le potentiel insuffisamment exploité des salles de gymnastique et des autres installations sportives des bâtiments du secondaire I et II ;
- que l'extension des horaires permet de faciliter l'accès aux installations, mais requiert d'adapter les horaires du personnel ;
- que cela n'est pas toujours possible pour des raisons organisationnelles ou budgétaires au sein de nos communes ;
- que certaines activités sportives ne peuvent pas avoir lieu faute de personnel, notamment en soirée, le week-end ou pendant les vacances scolaires ;

- que les clubs sportifs ou les associations pourraient se substituer aux concierges ou aux gardiens pendant ou en dehors des heures ouvrables habituelles ;
- qu’il s’agirait de confier à un club sportif ou à une association l’utilisation d’une installation sportive sous sa propre responsabilité, en définissant les modalités de cette mise à disposition dans un « contrat de confiance » ;
- que, grâce à ces partenariats, des activités sportives pourraient avoir notamment lieu le soir, le week-end ou pendant les vacances scolaires sur des installations habituellement fermées,

invite le Conseil d’Etat

à établir « un contrat de confiance » avec des clubs sportifs ou des associations stipulant les conditions d’utilisation des salles de gymnastique et des autres installations sportives des bâtiments du secondaire I et II pendant et en dehors des dates et heures d’ouverture.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le domaine du sport fait face à des défis majeurs pour répondre aux besoins et aux pratiques de la population. Les Genevois âgés de 15 à 74 ans sont deux tiers à pratiquer une activité physique de manière régulière dans le cadre d'un sport ou d'un loisir au moins une fois par semaine¹. Malgré ces chiffres a priori réjouissants, une personne sur cinq ne remplit pas les conditions minimales d'activité physique, soit pratiquer au moins deux heures et demie par semaine d'activités quotidiennes ou de sport d'intensité moyenne.

Aujourd'hui, la concurrence pour l'accès aux infrastructures entre sportifs amateurs et d'élite se fait sentir. Les communes proactives en matière de réalisation d'infrastructures sportives ne pourront pas à elles seules réaliser toutes les installations nécessaires aux habitants de Genève. On notera encore que dans un canton aussi urbanisé que Genève, l'utilisation de l'espace public à des fins sportives se révèle moins aisée.

Les facteurs démographiques influencent la politique du sport. Personne n'ignore que la population du canton de Genève a connu une croissance forte et régulière. En l'espace de 10 ans, soit entre 2011 et 2021, la population résidante a crû de 45 000 personnes, passant de 470 512 à 511 921 habitants.

La Ville de Genève, dans son plan directeur des sports : perspectives 2016-2020, faisait déjà les constats suivants au niveau des publics et des installations sportives :

- une augmentation de la population à l'échelle du Grand Genève, ainsi qu'une augmentation et une diversification de la demande et des pratiques ;
- un risque d'affaiblissement du bénévolat qui sous-tend une grande partie de l'activité sportive genevoise ;
- une faible évolution des équipements au cours des dernières décennies, une vétusté des installations existantes, dont certaines sont par ailleurs utilisées de manière inégale selon les périodes de l'année ;
- une pénurie des espaces à disposition pour les nouvelles structures ;
- une saturation des piscines, salles omnisports et patinoires.

¹ Le sport dans le canton de Genève, Zurich, juin 2014.

La croissance démographique implique aussi de se soucier de la qualité de vie des habitants notamment en matière d'infrastructures sportives. Il importe de développer en conséquence les infrastructures sportives pour la population (loisirs) et pour les sportifs licenciés que compte notre canton (sport). Ces derniers représentent un nombre important puisque, au niveau cantonal, ils sont plus de 41 000 à pratiquer un sport de compétition. Le sport n'a certes pas la prétention à lui seul de résoudre tous les problèmes de la société, mais il faut reconnaître qu'il joue un rôle essentiel dans le développement de la cohésion sociale, comme outil d'intégration dans la société, ceci notamment grâce aux nombreux clubs sportifs que compte notre canton.

Enfin, il ne faut pas oublier que, pour de nombreux jeunes qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances, l'accès aux salles de gymnastique et aux autres installations sportives des bâtiments du secondaire I et II n'est pas possible pendant les vacances scolaires, lorsque les bâtiments sont fermés. Dans ces conditions, la pratique d'un sport ou d'une activité physique n'est pas chose aisée et les jeunes sont incités à délaisser le sport au profit des écrans.

La présente proposition de motion entend valoriser le potentiel des installations sportives existantes (salles de gymnastique et autres installations sportives) des bâtiments du secondaire I et II. L'utilisation de ces installations ne doit pas compliquer la tâche du personnel. C'est pourquoi l'idée de la motion est de permettre certaines activités sportives dans ces installations notamment en soirée, le week-end ou pendant les vacances scolaires en confiant à un club sportif ou à une association l'utilisation d'une installation sportive sous sa propre responsabilité, en définissant les modalités de cette mise à disposition dans un « contrat de confiance ». Cette solution présente aussi l'avantage de renforcer à moindre coût l'accessibilité aux installations par les clubs sportifs.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.